

**Prévision de postes et charges disponibles
à l'enseignement régulier**

SI LES INSCRIPTIONS LE JUSTIFIENT

La clause 5-1.12 de la convention collective stipule qu'à moins de difficultés de recrutement, la personne détenant un emploi à temps complet ne peut avoir accès à une charge d'enseignement. Les charges seront octroyées en fonction des priorités prévues à la clause 5-4.17 de la convention collective.

Discipline	Automne 2010	Description	
Philosophie (340)	Une charge à temps partiel d'environ 0,27ETC (27% pour la session A-10)	LQ Philosophie Cours 340-101-MQ Philosophie et rationalité (3-1) <i>Nouveau groupe cours</i>	À combler

Affichage du 31 août au 10 septembre 2010. Faire parvenir votre candidature avant 16h le 10 septembre 2010, au bureau du Service des ressources humaines, local 1195.

Critère d'embauche : L'enseignant doit détenir un baccalauréat ou maîtrise dans la discipline et une expérience en enseignement.

Le 9 septembre 2010
Affichage dans les départements
Copie: Syndicat des enseignants